



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_39-DE



Publié sur le site internet le 16 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.39 Séance du 13 mai 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 13 mai 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 7 mai 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Cession de la parcelle cadastrée section BM n°708 à M. et Mme NARBEAU

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Dans le cadre du projet de cessions d'emprises au lotissement Les Horizons, la commune envisage de céder la parcelle cadastrée section BM n°708, d'une surface de 112 m², à M. et Mme NARBEAU.

La cession s'effectuera au prix de 40 euros le m².

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais d'acte authentique de vente seront à la charge des acquéreurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale en date du 09/12/2022,
Vu le courrier accord signé par M. et Mme NARBEAU le 11/04/2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** la cession de la parcelle cadastrée section BM n°708, à M. et Mme NARBEAU, au prix de 40 euros le m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais d'acte authentique de vente seront à la charge des acquéreurs ;
- **DÉSIGNE** Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans-sur-Isère, afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240513-DELIB2024_

Conseil Municipal du 13 mai 2024

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_39-DE



Direction Générale des Finances Publiques

Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126

38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 33

mél. : ddfip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sylvie SAILLOUR

téléphone : 06 16 43 89 04

mél. : sylvie.saillour@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 10707390

Réf OSE : 2022-26088-88703

Grenoble, le 09/12/2022

*Le Directeur départemental des
Finances Publiques de l'Isère*

à

Commune de Chatuzange-le-Goubet

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : demande d'actualisation de l'avis 2020-26088V1265

Par saisine du 28 novembre 2022, vous demandez l'actualisation de l'avis 2020-26088V1265 relatif à la cession d'une emprise de 2166 m² de la parcelle BM 292.

Dans cet avis, les biens ont été évalués 86 000 € HT, soit 40 € HT/m², avec une marge d'appréciation de ± 15 %.

Je vous informe que la validité de cet avis est prolongée pour une durée de 24 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques de l'Isère
et par délégation,


Sylvie Saillour
Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_39-DE

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_39-DE

Département :
DROME

Commune :
CHATUZANGE-LE-GOUBET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-17 -fax
sdif.drome@dgflp.finances.gouv.fr

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/04/2024
(fuseau horaire de Paris)

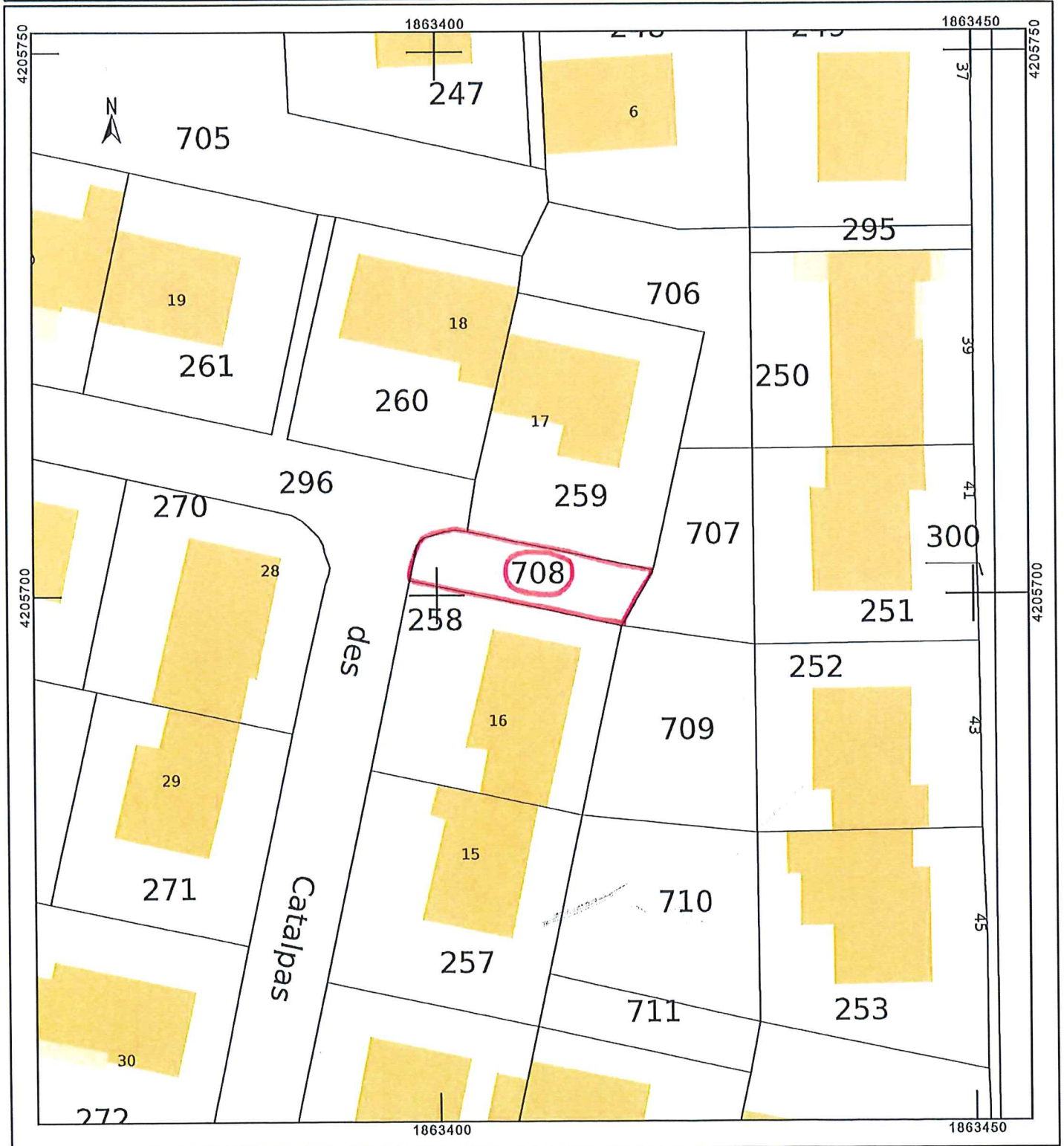
Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2024 - 039

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_39-DE

Document non communiqué

1/1